

DEPARTEMENT DU VAR
ES/CRH/VG/AB

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	19 SEP. 2025
Date Réception	19 Septembre 2025

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 11 septembre, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, JACQUEMIN, PERES, CHIERICO
MM. BOURDIN, GUERIN, JOUANIC, PERONA, Membres.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes CREPET, BLESIOUS, BONNOT, EL AKKADI, SOLER
MM. CAVIGLIOLI, PETIT, Membres.

REPRESENTES :
Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel BOURDIN

DELIBERATION N° 502 / 25	<u>RESIDENCE AUTONOMIE</u> <u>LA RESEPELIDO</u>
Affiché du 19 Septembre 2025 Au 19 Novembre 2025	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE <u>ANNEE 2026</u>

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente propose :

Le CCAS de Fréjus, en tant que gestionnaire d'Etablissements et Services Sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de la loi du 2 janvier 2002 et faisant l'objet d'une tarification fixée par une autorité extérieure, est tenu d'individualiser la gestion de l'activité concernée dans un budget annexe présenté selon la nomenclature M22.

Ce budget permet d'établir le coût réel du service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

C'est précisément le cas de la Résidence Autonomie « La Respélido » dont la tarification est fixée par Arrêté du Conseil Départemental.

Préalablement au vote du budget qui, selon la nomenclature M22, intervient au plus tard le 31 octobre de l'année N-1, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la tenue d'un débat « sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci... ».

C'est dans ce cadre que le présent rapport d'orientation budgétaire est présenté au vote du Conseil d'Administration.

Préambule :

Le budget 2026 prendra en compte un taux d'occupation hébergement de **87,81 %** soit **12 500** journées prévisionnelles (pour mémoire 12 486 journées ont été réalisées en 2024 et le prévisionnel 2025, au 31 août, est de 12 164).

Le taux d'occupation 2025 s'établit à 33 studios occupés sur 39. Depuis juillet, suite à 3 décès et sorties, 3 studios supplémentaires sont inoccupés. 1/3 soit 11 résidents, sont des bénéficiaires à l'Aide sociale.

La rénovation des studios s'effectue lors des vacances. La priorité a été donnée à la sécurisation du bâtiment avant celle des studios (rénovations de salles de bains reportée).

Les charges de personnel continuent d'augmenter de même que les dépenses courantes.

Le budget d'exploitation prévisionnel 2026 de la Résidence Autonomie s'établirait à **720 000 €** soit une hausse de 30 000 € (+ 4,35 %) par rapport au budget d'exploitation voté en 2025.

Le budget prévisionnel 2026 par sections serait réparti ainsi :

●La section d'exploitation s'élèverait à	720 000 €	}	744 000 €
●La section d'investissement serait d'un montant de	24 000 €		

I- Section d'exploitation

- Les charges d'exploitation

⇒ **Les dépenses afférentes à l'exploitation courante :** **177 000 €**

Les dépenses de ce groupe sont réévaluées de 7 000 € (+ 4,12 % par rapport au BP 2025).

Les dépenses d'énergie et l'alimentation représentent 85% du chapitre des charges courantes, les ateliers 8% de ces charges et les autres fournitures 7% du budget. Dans le cadre du CPOM, 16 000 € sont prévus pour les ateliers sur le compte 6288.

⇒ **Les dépenses afférentes au Personnel :** **420 000 €**

Sur les dépenses de personnel il est prévu 10 000 € de plus par rapport au BP 2025 (+ 2,44%).

Le personnel permanent de la structure diminue à 8,5 ETP (Equivalent Temps Plein) dont 3 agents à mi-temps thérapeutique : 1 agent du CCAS a dû être détaché à mi-temps pour s’occuper de la comptabilité et de l’accueil. En administratif, on a donc 1,5 ETP (1 responsable + l’agent en renfort à l’accueil). L’établissement compte aussi 5 agents polyvalents en salle et 2 cuisiniers. Les 2 CDD (agent d’accueil et technicien) ne sont pas renouvelés pour l’instant. Il faudra donc trouver une solution pour les menues réparations qui seront vraisemblablement effectuées en sous-traitance.

L’augmentation ne prévoit que l’indice GVT pour les revalorisations annuelles des titulaires.

⇒ **Les dépenses relatives à la structure :** **125 000 €**

Les dépenses de ce groupe augmentent de 15 000 € (+ 13,64 % par rapport au BP 2025)

- Ces dépenses comprennent :
- des charge fixes comme le loyer (46 800 €), les primes d’assurances (3 900 €), les taxes foncières (1 500 €),
 - des charges variables, dont les frais de maintenance et de réparation (50 000 €) mais aussi les frais de formation et cotisations (4 800 €), la prestation téléalarme et les droits d’auteur (1 000 €)
 - Enfin les dotations aux amortissements à hauteur de 17 000 €.
- Les recettes d’exploitation

⇒ **Les produits de tarification s’élèveraient à 665 000 €.**

Le calcul repose sur une augmentation proposée du prix journée de 0,76 % et une estimation du nombre de journées réalisées en hausse. Il est établi au vu d’une projection du réalisé au 31 décembre 2024, en se basant sur les 8 premiers mois de l’année.

Tarif prévisionnel 2026 :

<u>PRIX DE JOURNEE BP 2025</u>			<u>NOTIFIE 2025</u>	<u>PROPOSITION 2026</u>
Hébergement		33,00 €	33,29 €	33,30 + 0,91 %
Restauration	Midi	13,00 €	13,00 €	13,00 0 %
	Soir	6,80 €	6,80 €	6,90 + 1,47 %
		-----	-----	-----
	Soit	52,80 €	53,09 €	53,20 + 0,76 %

Le Département, dans son rapport de tarification du 4 avril 2025, a proposé une hausse modérée du forfait hébergement, après une forte réévaluation en 2024 pour compenser l’inflation des prix. En 2025, on est revenu à une hausse normale des tarifs. En 2026, il est proposé de réactualiser le tarif du BP 2025 en appliquant une hausse de 0,76%. Il est également proposé d’augmenter le tarif des repas extérieurs de 13 à 15 € le repas.

Les autres produits relatifs à l'exploitation ainsi que les produits financiers sont évalués à **55 000 € (recettes en atténuation)** comprenant : le Forfait Autonomie 2025 (11 700 €), remboursements sur charges de personnel (11 000 €), prestations usagers (20 000 €), autres remboursements : chèques énergie... (300 €), charges locatives (6 000 €), autres produits dont les remboursements sur tickets restaurants (6 000 €).

⇒ **Les autres produits exceptionnels** (remboursements divers, subventions) feront l'objet d'une décision modificative budgétaire si nécessaire.

La section d'exploitation s'équilibre à 720 000 € en dépenses et recettes.

II-Section d'investissement

L'autofinancement des investissements 2026 à réaliser est assuré par la dotation aux amortissements à hauteur de 17 000 € plus les dépôts et cautionnements reçus pour 5 000 € et des recettes autres (FCTVA) à hauteur de 2 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 24 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le présent rapport d'orientation budgétaire à retenir pour l'exercice 2026 pour la Résidence Autonomie « La Respélido »,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 17 septembre 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**

Nassima BARKALLAH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
Résidence Autonomie « La Respélido »

La Résidence Autonomie « La Respélido » est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Etablissement accueillant des personnes de plus de 60 ans, valides et autonomes, sa capacité est de 39 studios, dont 33 sont occupés à ce jour soit 3 de moins qu'en 2024.

Le prix de journée est révisable chaque année et approuvé par le Conseil Départemental.

- **Taux d'occupation sur la période (réalisé et prévisionnel)**

ANNEE	Nombre de studios	Nombre de journées	Taux réalisé /nombre de journées théoriques
2021	39	11 879	83,45 %
2022	39	11 018	77,40 %
2023	39	12 410	87,18 %
2024	39	12 486	90,00 %
<i>Estimation 2025 (au 31/08)</i>	39	12 164	85,57 %
<i>BP 2026</i>	39	12 500	87,81 %

On observe à nouveau une diminution du taux d'occupation dû à 3 sorties consécutives en 2025. La prévision 2026 prend en compte cette baisse.

- **Tableau des effectifs sur la période**

-Encadrement 1,20 ETP

-Administration 0,50 ETP

-Services généraux 6,80 ETP

TOTAL 8,50 ETP

Les effectifs en ETP diminuent. Le technicien de maintenance en CDD ne sera pas renouvelé. Le nouvel agent d'accueil, en poste depuis septembre 2023, est parti en avril 2025. C'est pourquoi la gestion administrative est assurée à mi-temps par un agent comptable du CCAS.

- **Progression des dépenses de personnel sur la période**

BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
350 000	350 000	373 000	390 000	410 000	420 000
	0%	+ 6,57%	+ 4,56 %	+ 5.13 %	+ 2.44 %

- **Evolution des grandes masses budgétaires par groupe fonctionnel**

CHARGES D'EXPLOITATION	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses afférentes à l'exploitation	109 146	134 846	183 293	195 956	170 000	177 000
Dépenses afférentes au Personnel	400 710	404 006	375 920	410 513	410 000	420 000
Dépenses afférentes à la structure	101 635	107 662	114 887	123 104	110 000	125 000
TOTAL	611 491	646 514	674 099	729 573	690 000	720 000
PRODUITS D'EXPLOITATION	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Résultat d'exécution reporté	12 655			30 501		
Produits de la tarification	510 685	435 547	525 841	546 647	635 000	665 000
Autres produits d'exploitation	59 050	68 348	83 816	75 144	55 000	55 000
Produits financiers et autres produits exceptionnels (subventions)	40 000	165 000	36 571	90 000	0	0
TOTAL	622 390	668 895	646 229	742 291	690 000	720 000

Commentaires :

- (1) Les dépenses afférentes à l'exploitation intègrent les marchés de denrées et de fournitures, et les ateliers prévus dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (le coût annuel prévu est de 16 000 €).
- (2) Les dépenses afférentes au personnel tiennent compte des rémunérations de 8 titulaires et 1 non-titulaire affecté à mi-temps à la Résidence Autonomie. Les charges au chapitre 012 prennent en compte le départ de 2 CDD et la hausse de l'indice GVT sur les titulaires.
- (3) Les dépenses afférentes à la stucture augmentent en raison des coûts d'entretien et de maintenance du bâtiment, mais aussi de la nécessité de compenser le départ du technicien par des coûts de sous-traitance supplémentaires.

- Investissement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'investissement	10 027	23 100	29 607	18 804	22 000	24 000
Recettes d'investissement	26 450	39 725	17 615	20 177	22 000	24 000
Excédent reporté n-1	16 423	16 625	6 969	1 373	9 379	

En 2026, le montant provisionné de la dotation aux amortissements pour assurer l'autofinancement des investissements de l'année sera de 17 000 €, plus 5 000 € de cautionnements prévus en dépenses et en recettes, et 2 000 € de recettes autres (FCTVA).

- Evolution des Tarifs depuis 2020 :

•Capacité d'Accueil et Fréquentation

Hébergement : taux d'occupation prévisionnel au 31 août 2025 : 12 164 jours (pour 33 studios occupés). Le taux d'occupation prévisionnel proposé en 2026 est de 12 500 journées.

Restauration : estimation en fonction du taux d'occupation et du réalisé au 31 août 2025 : 12 000 repas environ soit une moyenne 33 repas par jour.

● Calcul du prix de journée

Evolution des dépenses d'exploitation :

	Budget 2023	Budget 2024 retenu	Budget 2025	Budget 2026	Evolution 2026/2025
Charges brutes d'exploitation	596 484	635 273	690 000	720 000	+ 4,35 %
Autres produits d'exploitation (Groupe II)	47 150	61 403	55 000	55 000	0
Autres produits exceptionnels (Groupe III)	5 000	10 597	0	0	
Charges nettes à répartir	544 334	563 273	635 000	665 000	+ 4,72 %
Affectation des résultats : excédent reporté		Pas de reprise de résultat	32 718,39		
Base de calcul corrigée	544 334	563 273	602 281,61	665 000	+ 10,41 %

Les produits des groupes II et III, dit produits d'atténuation, viennent en déduction des charges brutes. Ce qui permet de calculer les charges nettes et donc les produits de tarification escomptés.

Le prix de revient s'établirait à **53,20 €** pour **12 500 journées d'activité** et le calcul des tarifs a été établi sur un montant de charges nettes de **665 000 €**.

Le comparatif tarification (hébergement et restauration) porte sur la période 2021-2026 :

	Tarif Hébergement	Tarif Restauration Midi	Tarif Restauration Soir	Total Journalier	Evolution
2021	30,36	10,20	5,12	45,68	0,44%
2022	30,38	10,32	5,20	45,90	0,48%
2023	30,70	11,54	5,82	48,06	4,71%
2024 BP	30,84	11,60	5,86	48,30	0,50%
2024 Notifié	32,77	13,18	6,64	52,59	8,88%
BP 2025	33,00	13,00	6,80	52,80	0,4 %
2025 Notifié	33,29	13,00	6,80	53,09	0,5%
BP 2026	33,30	13,00	6,80	53,20	0,76%

Par souci d'équité, le tarif restauration du midi avait été fixé à 13 €, comme les repas extérieurs. Il est proposé d'augmenter le tarif des repas extérieurs en 2026 et de le passer à 15 € le repas.